

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 MAI 2025

Affichée à la porte de la Mairie le 12 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 13

Suite à la convocation en date du douze mai deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BAYEULLE Laurie, BOISSEAU Brigitte, PICHELIN Stéphanie, SINET Brigitte  
Messieurs DEVOS Jérémy, FELIX Frédéric, FRAMBOURT Laurent, PADIEU Christophe, SALY Marc

Etaie absente excusée et représentée :

Madame BARON Anne-Marie ayant donné pouvoir à SINET Brigitte  
Monsieur FLAMENT Benoît ayant donné pouvoir à Madame PICHELIN Stéphanie  
Monsieur MONCHAUX Frédéric ayant donné pouvoir à Monsieur FRAMBOURT Laurent

Etaient absents excusés :

Messieurs BUTEZ Sylvain, FRAILLON Johan

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

**ORDRE DU JOUR:**

- \* Election du Secrétaire de Séance
- \* Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2025
- \* Convention association de pêche
- \* Bail ATC
- \* ONF : modification parcellaire
- \* Lotissement : dénomination d'une rue et d'une impasse
- \* Conventions Cap'Jeunes
- \* Questions diverses

**OBJET : Election du secrétaire de séance**

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance. Madame PICHELIN Stéphanie est élue pour remplir cette mission.

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2025.

Le procès-verbal est approuvé :

VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Convention association de pêche**

**OBJET : Convention association de pêche**

Monsieur le Maire informe que la convention entre la Commune et la société de pêche date de 2008 et doit être réactualisée.

Après lecture faite de la nouvelle convention entre la Commune et l'association de pêche « les Pêcheurs d'Ile », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association de pêche « les Pêcheurs d'Ile ».

## Bail ATC

### **OBJET : Bail ATC**

Reporté à une prochaine séance de Conseil Municipal à la demande de la société ATC en date du 19 mai 2025.

## ONF : modifications parcellaires

### **OBJET : ONF modifications parcellaires**

L'unité territoriale de l'Office National des Forêts de Villers-Cotterêts nous demande de régulariser des modifications parcellaires suite à la création du lotissement rue de la petite couture.

Il convient de réaliser une demande de distraction au profit du Régime Forestier des parcelles ZB 274, ZB 275, ZB 277, ZB 278, ZB 279, ZB 280, ZB 281, ZB 282, ZB 283, ZB 284, ZB 285 pour une surface de 0.3 ha.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

la demande de distraction au profit du Régime Forestier des parcelles ZB 274, ZB 275, ZB 277, ZB 278, ZB 279, ZB 280, ZB 281, ZB 282, ZB 283, ZB 284, ZB 285 pour une surface de 0.3 ha.

## Lotissement : dénomination d'une rue et d'une impasse

### **OBJET : Lotissement : dénomination d'une rue et d'une impasse**

M. le Maire rappelle que les travaux du lotissement de 50 habitations individuelles a démarré. BDL Promotion chargé du lotissement demande la dénomination de deux voies, une rue et une impasse.

Sur propositions reçues par des conseillers municipaux, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VOTE pour l'appellation : rue de la ferme romaine

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 2

VOTE pour la dénomination : impasse des sources

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

## Conventions Cap Jeunes

### **OBJET : Conventions Cap Jeunes**

Le Conseil Départemental de l'Aisne a décidé de faciliter l'immersion des jeunes dans le monde professionnel et l'action citoyenne par des missions auprès d'une commune pour une durée de 35 ou 70 heures. En contrepartie, les jeunes bénéficient d'une aide financière pour un achat utile pour soutenir leurs projets professionnels.

Le Centre de Loisirs ouvre trois semaines en juillet 2025. Il est nécessaire de renforcer l'équipe d'animation au vu du nombre d'enfants inscrits par deux animateurs titulaire ou stagiaire BAFA.

La Commune a besoin de signer deux conventions pour une mission d'une durée de 70 heures chacune.

L'aide versée aux jeunes est exonérée de toutes charges patronales.

L'aide du Département pour 70 heures est fixée à 200 €.

L'aide de la Commune est fixée à 360 € minimum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE :

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

- Fixe l'aide communale à 600 €

- Accepte les deux conventions d'engagement Contrat Aisne Partenaire CAP Jeunes

- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ces conventions

## Questions diverses

- Ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique captage d'Adduction d'Eau Potable du 19 mai 2025 au 25 juin 2025.

La séance est levée à 21 heures 17.

-----O-----

Suivent les signatures de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2025 :

Christophe PADIEU, Maire	Stéphanie PICHELIN 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Laurent FRAMBOURT 2 <sup>ème</sup> Adjoint
Benoît FLAMENT 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Sylvain BUTEZ	Anne-Marie BARON
Laurie BAYEULLE	Brigitte BOISSEAU	Jérémy DEVOS
Frédéric FELIX	Johan FRAILLON	Stéphane GOUJON
Frédéric MONCHAUX	Marc SALY	Brigitte SINET